



Newsletter n° 147, le 22 juin 2026

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 31 juillet à 10 h en présentiel ou en visio.

Sommaire de cette news 

1. Informations locales
2. Informations sur les [parcs éoliens arrêtés](#)
3. [Informations biodiversité](#)
4. [Informations FED](#)

---

## 1. Informations locales

 **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023. **Nous restons vigilants sur le projet éolien** : la prochaine réunion du Comité de suivi a eu lieu le mardi 16 juin à 10h. Le 2 juin, le conseil municipal a **décidé de continuer le projet**. Lire l'article dans [actu Lot du 13 juin](#) ou dans [la Dépêche du 10 juin 2026](#)

 **Situation à Gorses, Labastide du Haut-Mont et Laurettes/St-Cirgues**. Brigitte Hamzaoui, présidente de "[Vent du Haut Ségala](#) nous signale que Raphaël Daubet, sénateur du Lot, souhaite mettre en lumière la contribution du patrimoine paysan à la vie de nos territoires. Lire dans le [courrier du parlement du 5 mai 2026](#)

 **AAPLX** (Agir Autrement Pour La Xaintrie) (19) nous invite à signer une pétition de l'association "[Agir pour le plateau des étangs](#) " l'AG s'est tenue le 13 juin 2026.

 **PPE 3** : Pour information, AAPLX, Vent du Haut Ségala et l'APPGE ont rejoint un collectif de **142 associations** pour un recours gracieux. Lire la lettre [n°4 du 13 avril 2026](#). Le 12 mai 2026, les **142 associations** se sont mobilisées dans **15 villes françaises** pour présenter **8 propositions** pour faire baisser le prix de l'électricité. Lire le [compte-rendu](#) avec les documents Questions/Réponses.

[Retour sommaire](#)

---

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

---

## 2. Informations parcs arrêtés

**Côtes d'Armor : à Loguivy-Plougras et Plougonver, le projet éolien est arrêté par le préfet.** Alors que l'enquête publique avait débuté le 20 avril 2025 et devait se poursuivre jusqu'au 20 juillet 2026, le projet de parc éolien à Loguivy-Plougras et Plougonver vient d'être subitement annulé. Le préfet des Côtes-d'Armor a signé un arrêté le 18 mai rejetant la demande

d'autorisation environnementale du projet, après l'avis défavorable du ministère des Armées.  
Lire dans [Actu.fr/Bretagne du 9 juin](#) ou [Ouest-France du 10 juin](#) 2026.

### **Manche : A Saint-Sauveur-le-Vicomte, le projet éolien est arrêté**

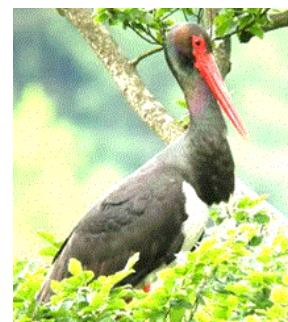
Ce sont deux éoliennes de 170 m de haut qui ne verront pas le jour ! Une décision de la Cour administrative de Nantes qui confirme le rejet du projet par la préfecture de la Manche. En cause : la proximité avec un radar militaire à Cherbourg. *"Une situation d'autant plus problématique, estime la justice, que le projet se situait dans une zone avec des enjeux stratégiques majeurs : la centrale nucléaire de Flamanville, l'usine d'Orano-La Hague et la base militaire de Cherbourg"*. Lire dans [Ici.fr du 9 juin](#) 2026

### **Eure : A Mainneville le projet éolien est arrêté :**

La Cour administrative d'appel de Douai a désavoué la Société du Parc éolien du plateau du Vexin en confirmant le refus préfectoral d'avril 2024 de lui octroyer une " autorisation environnementale " pour ses six éoliennes en projet à Mainneville et Sancourt. Lire dans [actu.fr du 5 juin](#) 2026

### **Limousin : la cigogne noire fait plier EDF**

Le Conseil d'Etat avait bien donné raison à EDF. Mais c'était sans compter sur la cigogne noire. EDF Power Solutions, la filière des énergies renouvelables d'EDF, a confirmé aux opposants l'abandon du projet de parc éolien à Mailhac-sur-Benaize en Haute-Vienne. **L'apparition de l'oiseau migrateur a directement motivé sa décision.** Lire dans [La Tribune du 17 juin](#) 2026



[Retour sommaire](#)

---

## **3. Informations biodiversité**

### **Les éoliennes peuvent-elles changer la météo ?**

Météo-France et l'Institut de recherche sur l'énergie Ifpen ont signé un accord pour étudier les interactions entre les éoliennes et les conditions météo locales, ont annoncé jeudi les deux établissements publics. Lire dans [France-24 du 11 juin](#) ou dans [20 minutes du 11 juin](#) 2026

### **Hérault : Pourquoi le parc naturel régional (PNR) du Haut Languedoc risque d'être déclassé ?**

Le très officiel Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a adressé une note salée à la Ministre de la Transition écologique, émettant de sérieuses réserves sur l'avenir du parc naturel régional, à cause notamment du développement jugé excessif des installations d'énergies renouvelables: *"On ne peut que s'inquiéter d'une dérive alarmante faisant des PNR des territoires où la biodiversité, les patrimoines naturels et paysagers seraient sacrifiés pour répondre à une politique d'ordre général"*. Lire dans [actu.fr du 10 juin](#) 2025

### **Côtes d'Armor : des riverains de ce parc éolien de Plémet dénoncent des nuisances multiples :**

*"Nous subissons un bruit continu, comparable à celui d'une voie rapide ou d'un avion en altitude présent en permanence" ainsi que "des effets d'ombres portées liés au passage des pales. Ainsi qu'une gêne dans l'usage des espaces extérieurs en particulier en fin de journée et le week-end"*. Lire l'article dans [Actu .fr du 31 mai](#) 2026

**Charente-Maritime** : ils achètent une maison pour leur retraite et découvrent un projet d'éoliennes sous leurs fenêtres. **La justice tranche** : *"La cour annule la vente sur le fondement de la réticence dolosive. Elle estime que les vendeurs ont volontairement caché une information importante, susceptible d'affecter l'environnement immédiat du bien vendu, analyse l'avocate en droit immobilier. Les vendeurs avaient eux-mêmes combattu le projet éolien, ce qui démontrait qu'ils avaient connaissance de l'impact potentiel de ce projet."* Lire dans [Le Figaro du 13 juin](#) 2026.

**Canicule et système électrique** : l'éolien s'est fait très discret, en raison de vents très faibles. L'éolien représentant 15,8% de la capacité installée n'a produit que 6,4% de la production totale dont 97,2% était bas carbone. Lire l'article très clair [dans Le Monde du 3 juin](#) 2026.

### **Prix négatifs de l'électricité, le paradoxe coûteux des énergies renouvelables**

Avec l'arrivée massive des énergies renouvelables, les prix sur le marché de l'électricité passent en dessous de zéro lorsque la production est supérieure à la demande.

*En France, sur les quatre premiers mois de l'année, 209 heures ont été enregistrées avec des prix en dessous de zéro, soit le double de ce qui avait été constaté en 2025 sur la même période*

*« Nous avons aujourd'hui beaucoup trop d'électricité par rapport à nos besoins. Tout le monde le sait et tous les rapports le disent, comme ceux de RTE, de la CRE ou de la Cour des comptes » rappelle Jacques Percebois, professeur émérite à l'université de Montpellier et spécialiste des marchés de l'énergie.*

Et de nouvelles capacités vont encore arriver. Le décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), publié mi-février, prévoit, d'ici à 2035, une multiplication par 2,5 de la puissance installée en solaire, un accroissement de 1,3 GW par an du parc éolien terrestre et l'atteinte de 15 GW d'éolien en mer, contre 2 GW aujourd'hui. Sans oublier la relance du nucléaire, avec six nouveaux réacteurs EPR2, qui arriveront après. Lire dans le journal [La Croix du 21 mai](#) 2026

[Retour sommaire](#)

---

## **4. Informations FED**

**Les ennemis de l'intérieur** : lire la lettre [d'information du 6 juin 2026](#)

### **Recours devant le Tribunal administratif de Nantes contre l'ADEME.**

La Fédération Environnement Durable (FED) et Vent de Colère ! Fédération Nationale contestent plusieurs publications de l'agence affirmant que l'éolien et le solaire réduisent fortement les émissions françaises de CO<sub>2</sub>. Elles estiment que ces chiffres reposent sur des hypothèses discutables et sont utilisés depuis des années pour justifier le développement de ces filières. Lire le [communiqué du 17 juin](#) 2026

**Vent des maires et le Réseau Énergies Terre & Mer** alertent sur le **coût réel de l'éolien en mer**. La question centrale est celle du coût complet pour la collectivité, de leur utilité dans un contexte de surproduction électrique, de la conséquence des énergies intermittentes sur le système électrique français. **Coût complet de l'éolien en mer : 4 fois plus élevé que ce qui est**

**annoncé.** "Les choix réalisés ont conduit à une hausse importante du coût complet de l'électricité, à une fragilisation des infrastructures nucléaire et hydraulique, à la déstabilisation du réseau électrique français, à la dégradation de notre patrimoine national et **au gaspillage d'environ 300 milliards d'euros**". Lire le [communiqué du 13 juin 2026](#)

**PPE3 :** La Programmation Pluriannuelle de l'Energie **risque de figurer parmi les erreurs énergétiques les plus coûteuses** de la Ve République. Lire la [lettre d'information du 19 mai 2026](#)

**Cinq recours devant le Conseil d'État** mettent en cause la responsabilité historique de Lecornu et Lescure

**Une première requête en annulation a été déposée dès le 18 février 2026 devant le Conseil d'État** portée conjointement par *onze Fédérations nationales, régionales et côtières*. Dont la Fédération Environnement Durable (FED), Vent de Colère ! Fédération nationale, Sites & Monuments, Belle Normandie Environnement (BNE).

**Quatre autres recours contre la PPE3** ont été déposés devant le Conseil d'Etat. Lire dans [Transitions & Energies du 17 avril 2026](#).

 Le bulletin [d'adhésion 2026](#) en format pdf.

Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

 Ceux de " [Belle Normandie Environnement](#) " sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

 Ceux de l' [APPGE](#) ou de la [FED](#)

 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

**Faisons respecter la loi :**

 Concernant la distance entre éolienne et habitation, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

 La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

 La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la*

santé.

**Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....**

**Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

---

***N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.***

***Bien cordialement pour le bureau***

***Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED***

***06.43.80.15.87***

***[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)***

***[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)***

***Membres du bureau :***

***Christian Momboisse, [président](#)***

***Dominique Lacambre, [trésorier](#)***

***[Gilles Forhan, secrétaire](#)***

***Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)***

***Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)***

***Pour vous désabonner***

***[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)***